

Réf: Dossier 482898

Avis de constitution

SOCIETE « DIVINE GOLD »

Siège Abidjan-Cocody-Angré-Sur la Voie du Plateau
Dokui-Cité les manguiers-Villa 201-Lot 210- Ilot 9., Lot
210, Ilot 9

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 14/01/2026 , et enregistrés au CEPICI le 15/01/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIVINE GOLD »

Objet: La société a pour objet en COTE D'IVOIRE et dans tout autre pays : L'exploitation minière.

Et pour la réalisation de l'objet social : L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ; L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;

La prise en location gérance de tous fonds de commerce ; La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan-Cocody-Angré-Sur la Voie du Plateau
Dokui-Cité les manguiers-Villa 201-Lot 210- Ilot 9., Lot
210, Ilot 9

Dirigeant(s) M KAFFET GNABROYOU BENJAMIN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-00837 du 11/02/2026 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10136/GTCA/RC/2026 du 11/02/2026

